

Assemblée générale ordinaire 2025



Assemblée générale ordinaire de Téléverbier SA 11 avril 2025 à 10h00 – Espace St-Marc – Le Châble Procès-verbal

Ordre du jour

1	Préambule et Formation de l'Assemblée générale	3
2	Approbation du dernier procès-verbal	3
3	Présentation des rapports de gestion et de rémunération 2023/2024, des comptes consolidés de l'exercice clos au 31 octobre 2024, ainsi que des comptes annuels du même exercice.....	3
3.1	Rapport financier	5
3.2	Rapport de rémunération	5
3.3	Actionnariat et Vie boursière	6
4	Rapports de l'organe de révision sur le rapport sur les rémunérations, les comptes consolidés et les comptes annuels	6
5	Approbation des comptes.....	7
5.1	Approbation du rapport annuel 2023-2024	7
5.2	Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2023-2024	7
5.3	Approbation des comptes annuels de l'exercice 2023-2024.....	7
6	Affectation du résultat	7
7	Décharge aux organes.....	7
8	Mandat d'administrateurs, renouvellement et élection	8
8.1	Membres du Conseil d'administration	8
8.1.1	Réélection de M. Christian Burrus.....	8
8.1.2	Réélection de M. Jean-Paul Burrus	8
8.1.3	Réélection de Mme Christel Duc.....	8
8.1.4	Réélection de M. Jean-Albert Ferrez	8
8.1.5	Election de M. Pierre-Yves Gay	8
8.1.6	Réélection de M. Klaus Jenny.....	8
8.1.7	Réélection de M. Bruno Moulin	8
8.1.8	Réélection de M. Charles Relecom.....	9
8.1.9	Réélection de M. Philippe Roux.....	9
8.2	Présidence du Conseil d'administration	9
8.2.1	Election de M. Jean-Albert Ferrez	9
9	Election au comité de rémunération	9
9.1	Réélection de M. Jean-Albert Ferrez.....	9
9.2	Réélection de M. Klaus Jenny	9

9.3	Réélection de M. Charles Relecom	9
10	Election de l'organe de révision.....	9
11	Election du représentant indépendant.....	10
12	Approbation du montant total des rémunérations futures du Conseil d'administration	10
13	Approbation du montant total des rémunération futures des membres de la Direction.....	10
14	Reconduction du système d'avantages aux actionnaires	10
15	Divers.....	11
15.1	Saison 2024-2025	11
15.2	Projets	11
15.3	Enjeux et objectifs.....	12
15.4	Questions	12

1 PREAMBULE ET FORMATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Le président ouvre l'assemblée à 10h15 en souhaitant la bienvenue à l'ensemble des participants. Il excuse l'absence de M. Christian Burrus, vice-président, qui a dû se rendre aux obsèques d'un proche et celle du président de la commune de Val de Bagnes, représenté par plusieurs de ses collègues du conseil.

Il salue la présence de Maitre Marie-José Barben pour sa dernière participation en qualité de représentante indépendante puisqu'elle passera le témoin à l'issue de cette assemblée. Il la remercie chaleureusement pour ces années de collaboration.

Il fait ensuite mémoire des retraités de Téléverbier décédés depuis la dernière assemblée. Il s'agit de Messieurs Yvan Filliez, André Maret, Roger Maret, Freddy Moulin et Christian Rebord.

Le président rappelle que l'assemblée générale a été convoquée conformément à la loi et aux statuts, par la publication dans le Bulletin officiel du canton du Valais, la Feuille officielle suisse du commerce et le Bulletin des annonces légales obligatoires en date du 12 mars 2025.

Il nomme ensuite Madame Valérie Maret en qualité de secrétaire et désigne Madame Myriam Morand et Monsieur Lionel Pagliotti comme scrutateurs.

Au moment de la fermeture du bureau d'accueil, 94 actionnaires sont présents ou représentés, pour un total de 906'624 actions, soit 64.76 % du capital-actions. La majorité absolue est de 453'313 voix.

Toutes les dispositions légales sont donc respectées pour la tenue de cette assemblée générale ordinaire.

2 APPROBATION DU DERNIER PROCES-VERBAL

Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 12 avril 2024 a été publié sur le site Internet de la société.

Décision

L'assemblée générale accepte le procès-verbal du 12 avril 2024 à l'unanimité.

3 PRESENTATION DES RAPPORTS DE GESTION ET DE REMUNERATION 2023/2024, DES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS AU 31 OCTOBRE 2024, AINSI QUE DES COMPTES ANNUELS DU MEME EXERCICE

La structure du groupe, la composition du conseil d'administration et de la direction n'ayant subi aucun changement durant l'exercice écoulé, le président passe directement à sa rétrospective de l'année 2023-2024.

Faits marquants

- **Une année de transition**

L'exercice écoulé s'est inscrit dans une dynamique de transition, maintenant que la crise liée à la pandémie de Covid, le contexte énergétique incertain, ainsi que les procédures juridiques concernant le projet du Télémixte Esserts-Savoleyres sont derrière nous.

Les résultats globaux sont encourageants, comme en témoignent les indicateurs-clés de fréquentation. La saison estivale a également enregistré une bonne performance, confirmant l'intérêt pour notre destination.

- **Evolution des chutes de neige à 2'200 m**

La saison hivernale 2023-2024 a été globalement favorable en termes d'enneigement, avec un cumul total de 7,10 mètres mesuré à 2'200 mètres d'altitude, résultat au-dessus des moyennes observées sur les 10, 20, 30 et 40 dernières années.

Cependant, les précipitations sous forme de pluie en altitude et les températures plus élevées que la normale ont affecté la stabilité et la durabilité du manteau neigeux.

- **Evolution des journées skieurs en Suisse**

L'analyse de la fréquentation hivernale met en évidence plusieurs tendances :

- La période des fêtes de Noël reste critique avec des pics d'affluence importants.
- Le creux habituellement observé en janvier se révèle de moins en moins marqué ce qui a contribué de manière significative à la réussite de la saison 2023-2024.
- Bonne fréquentation durant les vacances de Carnaval qui étaient particulièrement condensées en 2024, concentrant la fréquentation sur une période plus courte.
- Rythme plus modéré jusqu'à Pâques avant d'entrer dans une phase de fin de saison où la majorité de la clientèle se tourne progressivement vers d'autres activités sportives.

- **Evolution du chiffre d'affaires**

- Les préventes, très satisfaisantes cette saison, ont constitué un bon indicateur prévisionnel de la fréquentation, confirmant la fidélisation de la clientèle.
- Les trois week-ends de décembre, bien que peu générateurs de chiffre d'affaires direct, ont confirmé la tendance à l'achat d'abonnements.
- La période de Noël a présenté de fortes fluctuations sur les 5 dernières années, rendant difficile toute projection stable à cette période.
- Le creux de janvier, historiquement peu porteur, s'est révélé exceptionnellement bon en 2023-2024.
- Les vacances de Carnaval et la période de Pâques ont permis de maintenir un bon niveau d'activité.
- En fin de saison, bien que les conditions aient été excellentes le chiffre d'affaires est resté limité, du fait de la présence majoritaire d'abonnés.
- À noter que le prix moyen par client, indicateur très important, est en progression.

- **Augmentation de la participation de TVSA dans Télé-Thyon SA**

TVSA a augmenté sa participation dans la société Télé-Thyon et dispose désormais de 44.28% du capital-actions, ainsi que de 5 sièges sur 9 au conseil d'administration, dont la présidence.

- **Investissements consolidés**

Le niveau des investissements consolidés est resté relativement stable sur l'exercice. Toutefois, une évolution significative est attendue, en lien avec l'investissement majeur du projet du Télémixte.

Le président passe ensuite successivement la parole à Messieurs Nuno Dias et Klaus Jenny.

3.1 Rapport financier

Nuno Dias, directeur financier, présente les éléments-clés de l'exercice clôturé au 31 octobre 2024 et rappelle que l'accès aux états financiers est possible sur le [site Internet de la société](#) :

- Périmètre de consolidation : l'augmentation de la participation de TVSA dans le capital-actions de Télé-Thyon permet de consolider cette société, y compris sa filiale Imalp Thyon SA.
- Le chiffre d'affaires se monte à 70.7 mio contre 67.4 mio l'exercice précédent.
- L'activité remontées mécaniques établit un nouveau record à 48.2 mio, en progression de 7,9% par rapport à l'exercice précédent. Elle représente près du 2/3 du chiffre d'affaires consolidé.
- Les autres produits d'exploitation se montent à 8.1 mio contre 7.6 mio à N-1. Ils comprennent les recettes de Tzoum'Evasion, de T-Shop, de T-Resort et les espaces publicitaires.
- Les travaux pour tiers concernent exclusivement les recettes de la société STA à Sembrancher qui affiche un chiffre d'affaires de 6,9 mio de chiffre d'affaires, en retrait de 10,8% par rapport à l'exercice précédent.
- Les recettes de la restauration demeurent stables : 7.5 mio contre 7.4 mio à N-1.
- Les autres produits liés à l'activité se montent à 2.4 mio contre 5.8 l'exercice précédent, qui avait été marqué par des plus-values exceptionnelles sur des transactions immobilières.
- Les produits opérationnels totaux du groupe atteignent 73.1 mio contre 73.2 mio à N-1.
- Les charges d'exploitation ont été bien contenues et ont évolué dans la même proportion que le chiffre d'affaires.
- EBITDA de 19.9 mio contre 22.6 mio l'exercice précédent, différence qui s'explique principalement par les plus-values immobilières susmentionnées.
- Les amortissements du groupe ont augmenté à 19 mio en raison des investissements conséquents effectués par le groupe et d'une dépréciation exceptionnelle de 4.4 mio enregistrée sur le secteur de la restauration.
- Résultat net de 1 mio contre 4.6 mio à N-1.
- Variations importantes au niveau du bilan consolidé en raison de l'intégration des valeurs bilantielles des sociétés Télé-Thyon et Imalp.
- Solidité financière du groupe avec des capitaux propres à hauteur de 154 mio, ce qui représente près de 65% du bilan total.
- Endettement net du groupe relativement faible avec un taux très satisfaisant de 17 %.
- Le résultat social (TVSA) suit la même tendance que celui du groupe. Après considération des amortissements, des produits financiers et des produits hors exploitation et exceptionnels, le résultat fiscal de la société-mère se chiffre à CHF 191 contre CHF 416 l'année précédente.

3.2 Rapport de rémunération

La parole est donnée à Klaus Jenny, président du comité de rémunération. Comme à son habitude, il ouvre son intervention de manière originale, en captivant l'auditoire par une démonstration des possibilités – et des travers – de l'intelligence artificielle, ponctuée de quelques jeux d'esprit décalés, notamment autour des célèbres chaussettes de l'archiduchesse.

Il enchaîne ensuite avec la présentation du rapport de rémunération, en rappelant que ce dernier est obligatoire pour toutes les sociétés anonymes cotées en bourse, conformément aux exigences légales en vigueur et que les périodes sur lesquelles sont votées les enveloppes sont les suivantes :

- Pour le conseil d'administration : de l'assemblée générale 2025 à l'assemblée générale 2026 ;
- Pour la direction : du 1er novembre 2025 au 31 octobre 2026 (année commerciale).

Conseil d'administration

- Le cadre général reste inchangé, soit un plancher minimum d'indemnité de CHF 3'000, des jetons de présence de CHF 300/séance et aucun remboursement pour les frais de représentation et de déplacement ;
- La dernière enveloppe approuvée se montait à CHF 250'000, dont CHF 164'000 qui ont effectivement été utilisés ;
- Pour la prochaine période, l'enveloppe maximale proposée est de CHF 250'000. Cette proposition sera soumise au vote au point 12 de l'ordre du jour.

Direction

- Les chiffres de la direction sont présentés en séparant le salaire net, la part employé des charges sociales et la part employeur des charges sociales ;
- La dernière enveloppe approuvée se montait à CHF 1'600'000, dont CHF 1'333'000 qui ont effectivement été utilisés ;
- Pour la prochaine période, l'enveloppe maximale proposée reste inchangée, soit CHF 1'600'000. Cette proposition sera soumise au vote au point 13 de l'ordre du jour.

Le président du comité de rémunération termine en présentant quelques chiffres clés du groupe :

- 681 : nombre de collaborateurs à temps plein et partiel ;
- 337 : Equivalents plein-temps EPT ;
- 28'645'000 : masse salariale annuelle du groupe en CHF.

3.3 Actionnariat et Vie boursière

Le président présente rapidement la structure de l'actionnariat de TVSA et l'évolution du cours depuis la dernière assemblée générale ordinaire.

Il tient à remercier les actionnaires pour leur fidélité, soulignant l'importance de leur engagement, notamment dans le contexte mondial particulièrement instable et mouvementé.

4 RAPPORTS DE L'ORGANE DE REVISION SUR LE RAPPORT SUR LES REMUNERATIONS, LES COMPTES CONSOLIDES ET LES COMPTES ANNUELS

Le président salue la présence de Loïc Rossé, représentant de BDO SA. Monsieur Rossé mentionne rapidement les conclusions des rapports sur le rapport de rémunération, les comptes consolidés et les comptes annuels statutaires.

L'organe de révision atteste que les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et aux statuts et recommande l'approbation des comptes sans réserve.

Le président précise que l'intégration de Télé-Thyon dans le compte d'exploitation n'est pas encore effective pour l'exercice sous revue vu que l'acquisition des actions a eu lieu quelques jours avant la clôture de l'exercice, mais qu'elle le sera dès l'exercice en cours.

Enfin, il rappelle que dès l'année prochaine, la société pourra disposer librement de son bénéfice d'exploitation, ouvrant ainsi la voie à un versement de dividende.

5 APPROBATION DES COMPTES

Le président, au nom du conseil d'administration, propose l'approbation du rapport annuel 2023-2024, des comptes consolidés de l'exercice 2023-2024 et des comptes annuels de l'exercice 2023-2024.

5.1 Approbation du rapport annuel 2023-2024

Décision

Accepté à l'unanimité.

5.2 Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2023-2024

Décision

Accepté à l'unanimité.

5.3 Approbation des comptes annuels de l'exercice 2023-2024

Décision

Accepté à l'unanimité.

6 AFFECTATION DU RESULTAT

La société ayant bénéficié d'aides publiques, le conseil d'administration propose de respecter l'engagement à ne pas verser de dividende pour l'exercice sous revue. Il propose de reporter le solde, soit un montant total de CHF 25'829'414.

Décision

Accepté à l'unanimité.

7 DECHARGE AUX ORGANES

Le président propose qu'il soit donné décharge aux organes ; il rappelle, en vertu du code des obligations, que les membres du conseil d'administration et de la direction ne peuvent pas voter sur ce point.

Décision

Accepté à l'unanimité.

8 MANDAT D'ADMINISTRATEURS, RENOUVELLEMENT ET ELECTION

Au nom du conseil d'administration, le président propose le renouvellement, pour une année, des mandats de tous les candidats sortants.

De plus, il est proposé de reconduire Monsieur Jean-Albert Ferrez à la présidence.

8.1 Membres du Conseil d'administration

8.1.1 Réélection de M. Christian Burrus

Décision

M. Christian Burrus est réélu à l'unanimité.

8.1.2 Réélection de M. Jean-Paul Burrus

Décision

M. Jean-Paul Burrus est réélu à l'unanimité.

8.1.3 Réélection de Mme Christel Duc

Décision

Mme Duc est réélue à l'unanimité.

8.1.4 Réélection de M. Jean-Albert Ferrez

Décision

M. Jean-Albert Ferrez est réélu à l'unanimité.

8.1.5 Election de M. Pierre-Yves Gay

Décision

M. Pierre-Yves Gay est réélu à l'unanimité.

8.1.6 Réélection de M. Klaus Jenny

Décision

M. Klaus Jenny est réélu à l'unanimité.

8.1.7 Réélection de M. Bruno Moulin

Décision

M. Bruno Moulin est réélu à l'unanimité.

8.1.8 Réélection de M. Charles Relecom

Décision

M. Charles Relecom est réélu à l'unanimité.

8.1.9 Réélection de M. Philippe Roux

Décision

M. Philippe Roux est réélu à l'unanimité.

8.2 Présidence du Conseil d'administration

8.2.1 Election de M. Jean-Albert Ferrez

Décision

A l'unanimité, M. Jean-Albert Ferrez est réélu à la présidence.

9 ELECTION AU COMITE DE REMUNERATION

Le conseil d'administration propose de réélire Messieurs Jean-Albert Ferrez, Klaus Jenny et Charles Relecom au Comité de rémunération pour un mandat d'une année. Sous réserve de son élection, le conseil d'administration à l'intention de nommer Monsieur Klaus Jenny à la présidence du Comité de rémunération.

9.1 Réélection de M. Jean-Albert Ferrez

Décision

M. Jean-Albert Ferrez est réélu à l'unanimité.

9.2 Réélection de M. Klaus Jenny

Décision

M. Klaus Jenny est réélu à l'unanimité.

9.3 Réélection de M. Charles Relecom

Décision

M. Charles Relecom est réélu à l'unanimité.

10 ELECTION DE L'ORGANE DE REVISION

Le conseil d'administration propose de renouveler pour un an le mandat donné à BDO. Monsieur Rossé confirme que BDO est disposé à accepter ce mandat.

Décision

Le renouvellement du mandat de BDO SA est accepté à l'unanimité.

11 ELECTION DU REPRESENTANT INDEPENDANT

Le conseil d'administration propose d'élire Maître Sandy Pravato, avocat et notaire, en tant que représentant indépendant de Téléverbier pour un mandat d'une année.

Décision

Me Sandy Pravato est élu à l'unanimité.

12 APPROBATION DU MONTANT TOTAL DES REMUNERATIONS FUTURES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration propose d'approuver un total des rémunérations du conseil d'administration plafonné à 250'000 CHF jusqu'à l'assemblée générale ordinaire 2025.

Décision

La résolution est adoptée à l'unanimité.

13 APPROBATION DU MONTANT TOTAL DES REMUNERATION FUTURES DES MEMBRES DE LA DIRECTION

Le conseil d'administration propose d'approuver un total des rémunérations des membres de la direction plafonné à 1'600'000 CHF pour l'exercice comptable se terminant au 31 octobre 2025.

Décision

La résolution est adoptée à l'unanimité.

14 RECONDUCTION DU SYSTEME D'AVANTAGES AUX ACTIONNAIRES

Le conseil d'administration propose la reconduction pour 2025-2026 du système d'avantages aux actionnaires permettant d'obtenir des réductions sur l'achat d'abonnement selon un barème plafonné à 800 points.

Décision

La reconduction du système d'avantage est adoptée à l'unanimité.

15 DIVERS

La partie décisionnelle étant terminée, le président passe ensuite la parole à Laurent Vaucher, directeur général.

15.1 Saison 2024-2025

Le directeur général revient sur les temps forts de la saison en cours, marquée par plusieurs éléments significatifs :

- Excellentes conditions météorologiques et d'enneigement durant les fêtes de fin d'année, contribuant à un très bon démarrage de la saison.
- Un mois de janvier relativement peu marqué.
- Très bonne répartition des vacances de Carnaval, permettant une gestion plus fluide des flux.
- Augmentation du nombre de journées skieurs et du chiffre d'affaires, témoignant d'une dynamique positive.
- Fin de saison plus compliquées, notamment en raison de vacances de Pâques très tardives et de températures printanières élevées. Bien que cette période soit clairement moins rentable en termes de recettes, elle a un impact très positif sur l'image de la station.
- En matière de répartition annuelle du chiffre d'affaires, les mois les plus rentables restent décembre à mars ainsi que juillet et août. Si l'on veut étendre la période de rentabilité, il est indispensable que tous les acteurs locaux travaillent dans la même optique.
- Mise en service de l'installation Champsec-Sarreyer dont l'exploitation et la gestion technique sont assurées par STA et TVSA.
- Changements au sein de la direction : départ de Gilles Cottet (STA), remplacé par Lionel May, lui-même remplacé par Jean-Pascal Tornay, actuel chef de secteur de Savoleyres.
- Téléverbier, une entreprise formatrice : le groupe accueille environ 18 apprentis, avec une forte incitation à la formation continue.
- Téléverbier, acteur local engagé : seul 5 % du volume salarial est versé hors du canton du Valais.
- Célébrations autour du 75e anniversaire de TVSA tout au long de l'année.

15.2 Projets

Après plus de 13 ans de procédure, le [Télémixte Les Esserts-Savoleyres](#) connaît enfin une issue positive. Sa réalisation se déroulera sur 2 ans. La mise en service du tronçon Les Planards-Savoleyres est prévue pour décembre 2025, le déploiement complet de l'installation sera effectif en décembre 2026.

Les autres projets à l'étude ou en cours d'autorisation :

- Télésiège du Six-Blanc
- Télécabine Le Châble-Verbier : des solutions techniques innovantes permettront d'améliorer cette liaison avec des cabines nettement agrandies (type Barnes Line)
- Restaurants de Savoleyres et de La Croix-de-Cœur
- Plan des équipements à soumettre au Canton
- Terrains des Creux : l'objectif est la création de lits touristiques
- Place Médran et bâtiment du Relais des Neiges
- Retenue collinaire de la Chaux
- CRM, innovation et digitalisation
- Etc.

15.3 Enjeux et objectifs

Le directeur relève ensuite les visées de la société dans un contexte économique tendu :

- Expérience client
- Qualité vs quantité
- Innovation
- Renouvellement de la clientèle
- Lits touristiques => indispensable au développement de la destination
- Changement climatique
- Géopolitique

Pour terminer, le directeur général remercie l'ensemble des actionnaires et des partenaires, ainsi que tous les collaborateurs et collaboratrices de Téléverbier pour leur engagement durant l'exercice écoulé.

15.4 Questions

Le président donne la parole à l'assemblée pour les éventuelles questions.

Morten Astrup intervient sur la nécessité de renforcer la rentabilité de l'activité au-delà des mois d'hiver, avec pour ambition de générer des revenus sur 10 mois par an tout en conservant la position de leader de la station. Il souligne l'importance de communiquer activement sur la fin de saison et d'organiser l'événement "Ultime Session" le dernier jour d'ouverture. Il insiste sur le fait que tous les acteurs doivent s'engager pleinement dans cette optique, à l'image de certaines stations autrichiennes où le 1^{er} week-end du mois de mai représente un sommet de fréquentation.

Le président rappelle que la fin de saison reste un sujet de débat récurrent : quand fermer, quand réduire les ouvertures, quels efforts marketing consentir, etc. Il reconnaît que l'intérêt du public pour le ski diminue naturellement en fin de saison et que le maintien de l'ouverture ne suffit pas à générer de la fréquentation. Il est donc essentiel d'accompagner cette période d'un programme attractif, comme cela est proposé cette année. Il souligne également que, malgré les nombreuses actions marketing déjà mises en œuvre, il reste évidemment des leviers à activer pour optimiser la fréquentation et les retombées économiques.

Enfin, Laurent Vaucher insiste sur l'importance de la mobilisation de l'ensemble des partenaires touristiques pour prolonger la saison. Il remercie le Conseil d'administration de TVSA pour son soutien permettant ainsi le maintien d'une ouverture du domaine jusqu'à la fin de la saison, malgré une rentabilité limitée sur cette période.

Edith Fellay remercie la société pour la gratuité offerte aux personnes de plus de 77 ans. Elle propose d'aller plus loin en intégrant également le carnet d'avantages dans cette offre. Le président répond que le carnet d'avantages représente un coût non négligeable pour la société puisque ce dernier comprend des prestations fournies par des partenaires externes. Il reste donc lié à l'achat d'un abonnement.

Robert Veldhuyzen prend la parole pour saluer la qualité des pistes du domaine de Verbier et remercier l'ensemble des équipes pour leur excellent travail. Il demande que ce message soit transmis aux collaborateurs par le conseil d'administration et la direction.

Il partage ensuite deux réflexions :

- Politique tarifaire : Il suggère de privilégier une augmentation du nombre d'abonnements plutôt que de miser sur les cartes journalières. Selon lui, un lancement plus précoce des préventes permettrait d'accroître les liquidités.

- Place de Médran : Il évoque des rumeurs circulant autour d'un projet d'auberge de jeunesse sur ce site, projet qui suscite des inquiétudes. Il interroge le conseil sur la véracité de cette information.

Le président remercie Monsieur Veldhuyzen pour son retour positif concernant la qualité des pistes ; ce message sera relayé aux équipes.

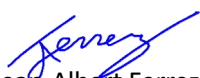
- Sur la politique tarifaire : Il rappelle que la qualité des pistes est étroitement liée à une fréquentation raisonnable, estimée entre 15'000 et 20'000 skieurs maximum par jour, afin de garantir une expérience agréable sur les pistes. Il souligne qu'un changement vers un modèle de type Epic Pass ou Magic Pass entraînerait une hausse de fréquentation difficilement compatible avec cette exigence de qualité. Actuellement, les prix sont stables et des tarifs avantageux sont déjà proposés. Les trois piliers tarifaires (forfait 1 jour, courts séjours, abonnements) forment un ensemble équilibré. Une forte augmentation des abonnements ne garantirait pas plus de revenus, mais risquerait de saturer le domaine les jours de forte affluence. Il ajoute que TVSA est liée contractuellement aux partenaires des 4 Vallées, ce qui limite les marges de manœuvre sur la politique tarifaire. À ce jour, le conseil ne prévoit pas de modifier sa stratégie dans le sens évoqué.
- Sur la place de Médran : Le président précise que la parcelle appartenant à TVSA ne permet actuellement pas la construction de logements. Une demande est en cours pour permettre la réalisation de lits chauds dans cette zone. Par ailleurs, des réflexions sont en cours sur l'utilisation optimale de cette parcelle ainsi que celle occupée par le bâtiment du « Relais des Neiges ». Concernant le projet d'auberge de jeunesse, il ne s'agit pas d'un projet concret à ce stade, mais l'idée a été évoquée, notamment en raison des nombreuses contraintes qui rendent difficile la construction d'hôtels de catégories supérieures sur ce site.

Charlotte von Bachmann remercie le conseil et la direction pour cette présentation. Elle se réjouit de constater le fort développement du rapport RSE. Cependant, elle suggère de s'interroger sur la représentation des femmes au sein du conseil d'administration. Le président se dit favorable à cette approche, il siège d'ailleurs au conseil consultatif du Cercle suisse des administratrices. Il souligne également que la loi encourage la diversité de genre, avec un objectif minimum de 30% de femmes. Concernant TVSA, la tendance actuelle est à la stabilité. Toutefois, le conseil sera attentif lors des prochains changements. Le président rappelle néanmoins que le conseil d'administration propose et que l'assemblée générale dispose.

Enfin, Florian Michellod félicite TVSA pour la saison 2023-2024 ainsi que pour l'exercice en cours. Il annonce également que l'Association des actionnaires de Val de Bagnes et d'Entremont a décidé d'élargir son cercle à tous les Valaisans, y compris ceux résidant dans d'autres cantons

Le président conclut en réitérant ses remerciements aux actionnaires et en annonçant la date de la prochaine assemblée générale, soit le vendredi 10 avril 2026. Il invite ensuite l'assemblée à rejoindre le foyer pour partager un apéritif, suivi de la traditionnelle raclette.

L'assemblée est levée à 12h15.



Jean-Albert Ferrez
Président



Valérie Maret
Secrétaire